



## convocation hors des horaires de travail

Par **avibela**, le **20/07/2012** à **10:50**

Bonjour,  
je travail pour deux entreprises, une dans la journée et une autre à partir de 18 h, la deuxième entreprise vient de me convoqué à un entretien durant mes congés et en plus à 14h30.  
A t-elle le droit de me convoquer hors des horaires de mon contrat et en plus pendant mes congés.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **20/07/2012** à **11:23**

Bonjour,  
En tout cas, l'entretien préalable peut avoir lieu pendant vos congés payés en respectant un délai de prévenance suffisant...  
La convocation en dehors de l'horaire de travail ne constitue pas un vice de procédure...